

COMMUNIQUE DE PRESSE

POLES D'EXCELLENCE RURALE DANS LE GERS: L'ETAT APORTE UN CONCOURS FINANCIER IMPORTANT

Soucieux de marquer son appui aux pôles d'excellence rurale (PER), le ministre de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, Bruno LE MAIRE, a décidé d'apporter à trois PER Gersois une aide de 3 208 678 € :

Cette décision confirme les propositions de financements établies dans le Gers par les services de l'Etat avec les porteurs de projets concernés.

La répartition est la suivante :

- GERS SANTE RURALITE - porteur de projet : Union Départementale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale : 2 962 036 € de dépenses et 1 250 887 € de crédits Etat.
- VELOPOLE – porteur de projet : Communauté de communes de la gascogne toulousaine : 4 480 229 € de dépenses et 679 291 € de crédits Etat.
- AEROPARC D'AUCH ET DU GERS – porteur de projet : Association de préfiguration du PER Aéroparc d'Auch et du Gers : 5 305 000 € de dépenses et 1 278 500 € de crédits Etat.

Ces concours s'ajoutent à ceux déjà mis en œuvre pour les 9 premiers PER qui représentent déjà une aide de l'Etat de 7 662 872 €.

Au total l'aide de l'Etat accordée pour ces projets de développement dans le Gers s'élèvera à 10 871 550 €.

Le montant de l'aide de l'Etat pour le PER VIANDES DE QUALITE DU GERS : VIANDES D'ELEVAGE ET GIBIER SAUVAGE sera connu prochainement.

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68
Fax. 05.62.61.47.09